

Date de convocation : 28/10/2024	DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE COMMUNE DE DUNIERES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
-------------------------------------	--

Le cinq novembre deux mil vingt-quatre à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Cédric BROUSSARD, Florian CHAUDIER, Dimitri CLOT, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Jean Paul GRANGE, Fabienne MANOHA, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Colette MORIN, Emeline MOUNIER, Fanny MOURIER, Marie Laure OUDIN, Éric PARRAT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT (18).

Absentes : Corinne BEAL (1).

Excusés : Nelly BEAULAIGUE (pouvoir à Fanny MOURIER), Catherine MARCON (pouvoir à Pierre DURIEUX), Christophe MOULIN (pouvoir à Isabelle MEYNET), Thierry SABOT (4).

Monsieur Cédric BROUSSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET DE LA SEANCE : Aménagement d'une zone de loisirs au Solier – demande de subvention auprès du Département de la Haute-Loire.

DCM 20241105-17

Monsieur Le Maire présente le projet d'aménagement de la zone de loisirs au Solier.

Il détaille le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Etudes	14 113.88 €	Région	250 000.00 €	28.62%
MOE	78 115.24 €	DETR	175 000.00 €	20.04%
VRD et Pump track	471 544.90 €	Département	120 000.00 €	13.74%
Espaces verts	136 737.50 €	Leader	50 000.00 €	5.72%
Matériel, petits équipements	172 870.00 €	Fonds Vert	65 000.00 €	7.44%
		Fonds de concours	38 705.22 €	4.43%

AR Prefecture

043-214300873-20241105-DCM20241105_17-DE
 Reçu le 26/11/2024

		Autofinancement	174 676.30 €	20.00%
TOTAL	873 381.52 €	TOTAL	873 381.52 €	100.00%

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (2 voix contre : Fabienne MANOHA et Robert VALLAT et une abstention),

- Valide le projet ;
- Approuve le plan de financement présenté ;
- Sollicite une subvention la plus élevée possible auprès du Département de la Haute-Loire dans le cadre du Dispositif « CAP 43 » ;
- Dit que les dépenses relatives à ce projet seront inscrites au Budget Primitif ;
- Charge Monsieur Le Maire de déposer le dossier de demande de subvention correspondant ;
- Autorise Monsieur Le Maire à prendre toutes les décisions utiles pour la réalisation de ce projet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,



Le Maire,
Pierre DURIEUX

Le Secrétaire de séance,
Cédric BROUSSARD

AR Prefecture

043-214300873-20241105-DCM20241105_17-DE
Reçu le 26/11/2024